

# **EXAMEN PROFESSIONNEL RÉSERVÉ POUR L'ACCÈS AU CORPS DES PROFESSEURS DES ÉCOLES**

-----

## **Rapport du jury**

---

**Session 2015**

---

# Sommaire

	<i>Pages</i>
<b>Préambule</b>	<b>3</b>
<b>Données statistiques</b>	<b>4</b>
<b>Le dossier professionnel</b>	
↪ <b>Le contenu du dossier « RAEP »</b>	<b>5</b>
<b>L'épreuve d'entretien</b>	<b>6</b>
↪ <b>La présentation orale du dossier par le candidat</b>	<b>7</b>
↪ <b>L'exposé en lien avec la question posée par la commission</b>	<b>9</b>
<b>Conclusion</b>	
-----	
<b>Annexes</b>	<b>10</b>
↪ <b>Le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation</b>	<b>11</b>
↪ <b>La grille d'analyse du dossier RAEP</b>	

# Préambule

---

Le rapport de jury de l'examen professionnel réservé pour l'accès au corps des professeurs des écoles vise à permettre aux futurs candidats de prendre connaissance des compétences attendues mais également d'en appréhender le niveau d'exigences et de considérer ainsi leurs chances de réussite. Les constats et recommandations établis pour chacune des deux parties de l'épreuve sont à cet égard riches d'enseignements.

Cet examen professionnel, ouvert cette année à des contractuels et maîtres délégués exerçant dans des établissements d'enseignement public et privé sous contrat d'association ou sous contrat simple pouvant justifier d'une expérience non négligeable de l'exercice du métier d'enseignant, répond ainsi à la volonté gouvernementale d'améliorer leurs conditions d'emploi et ce faisant de lutter contre les discriminations.

Quatre commissions, composées pour chacune d'elle de trois membres exerçant des fonctions différentes et complémentaires (inspecteur, conseiller pédagogique, directeur d'école), ont auditionné les 32 candidats qui ont concouru (2 au titre de l'enseignement public et 30 pour l'enseignement privé, soit 8 candidats par commission). Les données statistiques offrent à cet égard une lecture des repères essentiels (nombre de candidats admis mais également moyennes et dispersions des notes).

Les candidats trouveront ici les rapports relatifs aux deux parties de l'épreuve de la session 2015, rédigés sur la base des remarques et recommandations des membres du jury et apportant toutes précisions utiles aux futurs candidats quant aux attendus de chacune d'elles.

Ces rapports mettent en exergue les principales difficultés rencontrées par les candidats et les erreurs les plus fréquemment survenues mais soulignent par ailleurs leurs points forts.

Il leur appartient ainsi de tenir compte de ces recommandations afin de s'engager dans une préparation aussi efficace que possible.

Je souhaite à tous les candidats d'en tirer le meilleur profit ainsi qu'une pleine réussite dans leur projet professionnel. S'il demeure raisonnablement exigeant et relativement sélectif, ce concours n'en est pas moins tout à fait accessible pour qui l'aborde avec lucidité et une connaissance suffisante des attendus de l'épreuve.

Bon courage à toutes et à tous.

François COUX  
Directeur académique  
Président du jury

# Données statistiques

## 1. Données générales

- ⇒ 32 candidats étaient inscrits (2 au titre du concours public et 30 au titre du concours privé) ;
- ⇒ 31 candidats se sont présentés et ont concourus ;
- ⇒ 1 candidat a été admis au titre du concours public et 21 au titre du concours privé, les deux premiers obtiennent la note maximale de 36/40, le dernier admis obtenant la note de 16/40.

### Examen Professionnel Réservé Public janvier 2015

2 candidats inscrits

Gen. : 16 sur 40 (soit respectivement 28/40 et 04/40)

### Examen Professionnalisés Réservés Privé janvier 2015

30 candidats inscrits

Gen.
18,7

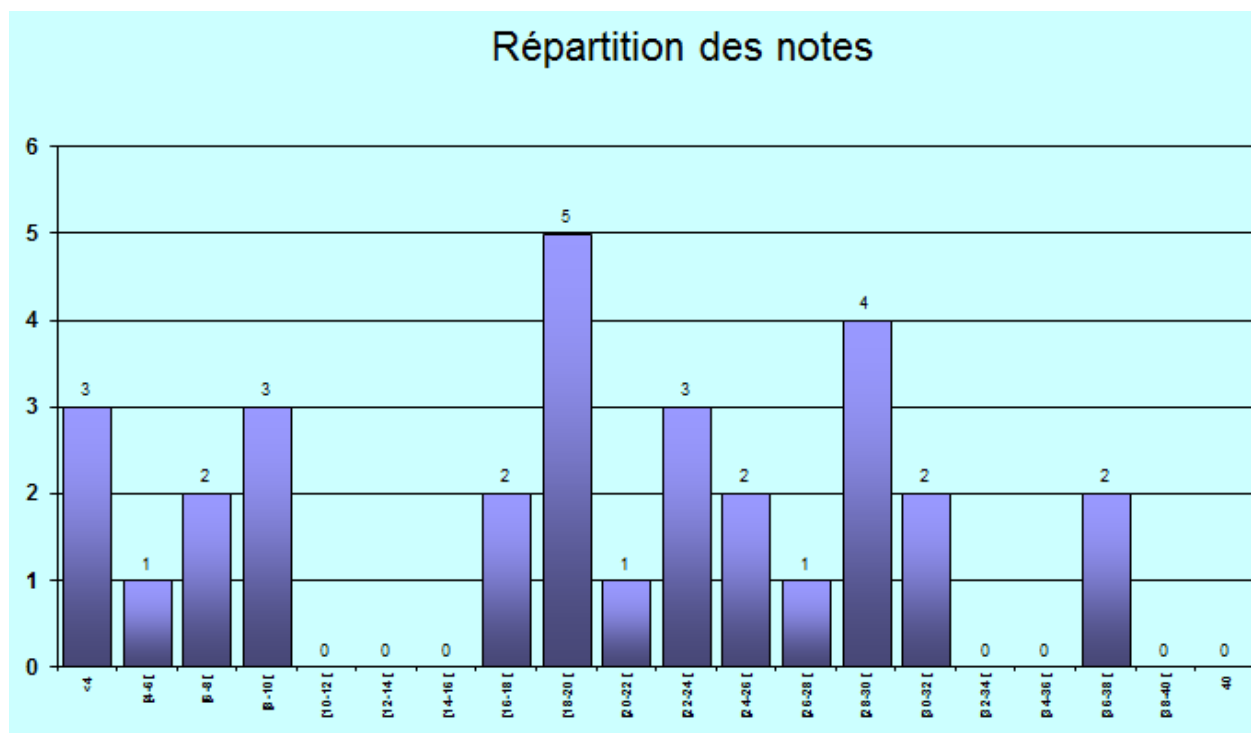
sur 40

présentation	9,5	éc-type
exposé	9,1	10,22
pénalisation	0,2	ec moy G 1,0

candidats notés	29	97%
candidats absents	1	3%
candidats à entendre	0	0%

## 2. Distribution des notes (notes de présentation et d'exposé cumulées)

- ⇒ en ordonnées, le nombre de candidats ;
- ⇒ en abscisses la distribution des notes sur un total de 0 à 40.



# Le dossier professionnel

---

## 1) Le contenu du dossier « RAEP »

Reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle et apprécier ce faisant les aptitudes et la capacité des candidats à appréhender une situation professionnelle concrète suppose pour le jury de disposer d'écrits témoignant naturellement d'une réflexion distanciée, problématisée et finalisée. Une problématique clairement posée facilite l'articulation du propos, la justification des points d'appui, l'étayage didactique et la référence aux questions essentielles de différenciation et d'évaluation des compétences, le tout fondé sur des travaux d'élèves questionnés.

Les candidats étant invités dans une première partie à faire état des responsabilités qui leur ont été confiées durant les différentes étapes de leur parcours professionnel dans le domaine de l'enseignement, les dossiers se révèlent par trop descriptifs et témoignent donc d'un manque de décentration et d'analyse que les ancrages didactiques et pédagogiques sous-jacents permettraient bien souvent d'organiser. Ces derniers gagneraient ainsi à problématiser les points d'appui de leur dossier et d'en réaliser une présentation plus structurée en référence aux sens et aux enjeux des stratégies d'enseignement évoqués et des objectifs d'apprentissages finalisés. Naturellement, la connaissance du référentiel de compétences du professeur (cf. annexes du présent rapport) tout comme les programmes d'enseignement des différents cycles, constituent un indispensable préalable.

La seconde partie du dossier s'avère quant à elle souvent trop longue et les redites fréquentes. Tout comme la première partie du dossier, les éléments saillants hiérarchisés et mis en relation gagneraient à être ainsi mieux organisés favorisant un étayage progressif des axes prioritairement retenus.

Plus généralement, il serait judicieux d'opter pour une approche « systémique », mettant en lumière autant que faire se peut la cohérence de la trajectoire professionnelle des candidats. Sachant que leurs parcours professionnels sont souvent singuliers, il leur appartient alors d'analyser ce que chaque expérience leur a permis de développer en termes de compétences professionnelles et de les catégoriser pour en faire une présentation synthétique. S'adressant ici à de futurs cadres (catégorie A), c'est bien le moins qu'il peut en être attendu.

D'un point de vue plus formel enfin, il est conseillé aux candidats de vérifier systématiquement l'orthographe (penser à relire et/ou faire relire) et de veiller à une production plus structurée (un plan s'impose) mais aussi plus « aérée » avec des paragraphes mis en valeur par des titres tout en respectant les contraintes formelles et la limitation du nombre de pages. Il est par ailleurs fortement suggéré de relier le document communiqué au Service Académique des Examens et Concours (SAEC).

De même, peut-on leur conseiller un choix mieux maîtrisé concernant les annexes, lesquelles visent ici à illustrer voire à compléter sans pour autant s'avérer redondantes et encore moins constituer une simple compilation sans rapport direct avec les éléments mis en exergue dans le dossier.

# L'épreuve d'entretien



## **1) La présentation orale du dossier par le candidat**

Cette présentation manque bien souvent de mise en perspective et d'apports d'expériences nouvelles voire de lectures témoignant d'un approfondissement des points essentiels du dossier. Il convient ici d'afficher un positionnement qui dépasse le simple récit de l'exercice de l'enseignement dans la classe. Les spécificités du contexte d'exercice de chacun des candidats doivent ainsi en permettre une présentation singulière tant sous l'angle de la conformité aux attendus institutionnels - référentiel de compétences - que de la richesse des expériences vécues en vue de leur maîtrise progressive. Ainsi, présenter l'évolution de ses compétences professionnelles à travers ses expériences successives d'enseignement, peut contribuer efficacement à illustrer ce parcours singulier.

Lors de cette présentation, les candidats doivent naturellement éviter toute redite de ce qui a été écrit et dont le jury a nécessairement pris connaissance, ce dernier en attend bien plus une présentation portant sur des faits saillants de leur expérience plurielle : un ou deux points du dossier RAEP, développés et traités en tant qu'élément de progression professionnelle (c'est pour partie par leurs expériences que les candidats se sont auto-formés). Il n'est en outre pas demandé de présenter la situation servant de support à la seconde question, ni même un exposé narratif retraçant l'expérience professionnelle dans son intégralité. Il appartient donc aux candidats de repérer, expliciter et surtout analyser les évolutions de leur parcours justifiant une mise en perspective des ressorts qui les conduisent à entrevoir cet examen professionnel comme une suite logique de leurs diverses expériences.

Plusieurs candidats n'ont pas exploité la durée impartie à cette présentation de leur dossier et encore moins celle dévolue à la question s'y référant (cf. infra). Disposant de 10 minutes, ils n'y consacrent bien souvent que la moitié ce qui peut laisser à penser un manque de préparation de leur part. L'utilisation optimale du temps se prépare en amont en se chronométrant voire mieux en recourant à des techniques de vidéo.

Au cours de l'exposé, il convient de faire état d'une certaine décentration et d'éviter naturellement tout apprentissage par cœur. Lorsqu'elles sont abordées au cours de la présentation (à défaut le jury invite à y revenir lors du questionnement), les séquences proposées dans le dossier présentent trop souvent un niveau de formalisation quelque peu insuffisant voire par trop descriptif et tout particulièrement une maîtrise trop aléatoire des connaissances réelles révélées dans les réponses au questionnement du jury (ex. parler de « socio constructivisme » sans pouvoir en caractériser les démarches d'apprentissages induites). Elles sont par ailleurs construites sans approfondissement scientifique suffisant des concepts enseignés, jusqu'à témoigner d'importantes lacunes dans les connaissances didactiques qui les sous-tendent.

Si la prise en compte de la diversité des élèves semble constituer à cette occasion une préoccupation commune, peu de candidats sont néanmoins en mesure de l'illustrer concrètement en termes de différenciation pédagogique systématique en situation au sein des classes ordinaires. Les candidats dont leurs expériences professionnelles diverses les ont amenés à exercer dans des structures ASH (CLIS, ULIS, IME ...) ont naturellement une lecture plus signifiante de l'hétérogénéité des publics scolaires accueillis. Pour autant, ils centrent souvent leur approche sur le bien-être de l'élève et les relations interpersonnelles qui président à leur socialisation au

détriment de leurs stratégies d'apprentissages. De ce point de vue, il est à noter que l'expérience exclusive dans des structures ASH les éloignent quelque peu de la professionnalité « ordinaire ». Un effort portant sur l'actualisation des connaissances, sur les thèmes et les préoccupations institutionnels est fortement conseillé.

## **2) L'exposé en lien avec la question posée par la commission**

Pour appréhender cette seconde phase de l'épreuve avec le recul nécessaire, les candidats doivent nécessairement témoigner d'une maîtrise suffisante des attendus de cette présentation, du référentiel de compétences du PE (trop peu connu) tout comme des compétences du socle commun ou encore de la connaissance des programmes d'enseignement et des progressions intra cycle.

La plupart des candidats exploite pleinement le temps dont ils disposent (soit 10 minutes) ; l'annonce préalable d'un plan constitue un élément favorable et témoigne d'une structuration de la pensée.

Constatant les difficultés des candidats à prendre en compte les termes précis de la question posée, ces derniers en font souvent plus un commentaire général qu'une analyse précise. Souvent déroutés par cette question, il leur est suggéré de prendre le temps de la lire et d'en analyser le sens et les enjeux à la lumière du champ lexical qui la sous-tend. La problématique ne conduit qu'insuffisamment à structurer les éléments de réponse, privilégiant à tort un empilement d'idées. Citant bien souvent les candidats eux-mêmes ou reprenant tout ou partie de leurs propos contenus dans le dossier, il est fréquent de constater une maîtrise par trop hasardeuse des fondements pédagogiques et/ou didactiques sous-jacents, ancrant leur exposé sur des considérations de portée très (trop) générale. Une définition par exemple permet de poser le débat en termes professionnels (et entre professionnels : le candidat et les membres du jury). Tout comme les illustrations (par des situations d'enseignement vécues) de la démarche d'enseignement peuvent-elles expliciter une pratique professionnelle susceptible d'étayer les éléments de réponse à la question posée.

De même, la justification des contenus d'apprentissages ne peut se satisfaire d'une simple évocation de la référence aux programmes d'enseignement. Les propos restent alors souvent flous et les éléments constitutifs de ces contenus, pourtant très précis, sont parfois éludés. Les caractéristiques des publics scolaires ne sont que trop rarement évoquées et le jury a alors le sentiment d'avoir à faire à des élèves « génériques » et des évocations décontextualisées des expériences vécues.

Il serait pourtant apprécié du candidat que la situation présentée résulte de choix fondés sur une analyse des caractéristiques des élèves, une connaissance précise des programmes (maîtrise des termes) et une présentation des compétences du professeur.

Trop de situations semblent se suffire à elles mêmes pour que les élèves apprennent et le métier d'enseignant semble alors se résumer à proposer des tâches que les élèves appliquent (réussissent) sans problèmes majeurs. Peut-on ainsi parler d'apprentissage sans qu'il y ait erreurs, obstacles ou résistances ? Et l'analyse de ces obstacles ne constitue-t-elle pas une partie importante (sinon déterminante) du métier d'enseignant lequel ne se résume pas à « je propose et les élèves font ou appliquent ».

Le jury attire également l'attention des candidats sur la nécessité de témoigner d'une réflexion approfondie et distanciée au regard de l'expérience professionnelle. Les conditions de recevabilité à l'examen laissent à penser qu'ils ont eu le temps d'expérimenter en classe et la formalisation des séquences mériterait alors d'être plus aboutie. Les problématiques de différenciation pédagogique s'avèrent ainsi peu ou pas interrogées alors même qu'elles représentent un enjeu majeur de

l'efficience de l'action de l'enseignant. En outre certains candidats n'analysent qu'insuffisamment les concepts en jeu et commettent parfois des erreurs (« ce qui est léger flotte, ce qui est lourd coule ») pouvant conduire les élèves à élaborer des représentations erronées. Il convient d'avoir pris conscience que les connaissances du maître constituent un indispensable préalable à l'élaboration de tout objet d'enseignement.

Il faut enfin rappeler la nécessité pour les candidats d'avoir une bonne maîtrise des principales références institutionnelles en vigueur, en particulier pour leur niveau d'exercice, mais également et d'une manière générale concernant le cadre général et les dispositifs spécifiques à l'école primaire. Ce point doit attirer tout particulièrement l'attention des candidats ayant une expérience dans le champ de l'enseignement spécialisé par exemple qui peuvent être questionnés sur leur capacité à mobiliser leur(s) expérience(s) dans des contextes ordinaires où ils pourraient être amenés à exercer du fait d'une réussite au concours dans le cadre de la polyvalence du professeur des écoles.



# Conclusion

---

La distribution des notes obtenues par les 31 candidats témoigne d'une grande hétérogénéité des modalités de préparation à cet examen professionnel (maîtrise des attendus de l'épreuve, capacité à prendre appui sur des expériences diversifiées tout en sachant se décentrer). Leurs parcours respectifs sont ainsi plus ou moins bien mis au service de leur prestation et la difficulté récurrente à mettre en avant ce qu'ils retirent de leurs expériences pour faire évoluer leur regard demeure un enjeu qualitatif.

L'exercice a ainsi pu apparaître à bien des égards comme peu ou prou décalé du quotidien professionnel des candidats. Ces derniers se sont construits une représentation des modalités de cet examen professionnel qui leur était réservé, les ayant conduits à envisager que tous les grands principes et concepts inhérents à la maîtrise des compétences d'un professeur des écoles pouvaient (voire devaient) être convoqués et ce au détriment d'une posture qui les incarne réellement dans l'expérience proposée à la faveur de la question posée relative à leur dossier. Et pourtant chacun d'eux doit être conscient que les connaissances, capacités et attitudes qui furent déterminantes renvoient essentiellement à leur conviction alliée à des connaissances maîtrisées et clairement exprimées. De solides repères ancrés sur un cadre institutionnel (tant national qu'académique) maîtrisés et éloignés de tout enfermement « doctrinaire » sont un préalable indispensable à la préparation de cet examen professionnel réservé.

# Annexes

---

## ↪ Le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (cf. arrêté du 1-7-2013)

### 1. Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation

- Compétence 1** ⇒ *Faire partager les valeurs de la République*
- Compétence 2** ⇒ *Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école*
- Compétence 3** ⇒ *Connaître les élèves et les processus d'apprentissage*
- Compétence 4** ⇒ *Prendre en compte la diversité des élèves*
- Compétence 5** ⇒ *Accompagner les élèves dans leur parcours de formation*
- Compétence 6** ⇒ *Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques*
- Compétence 7** ⇒ *Maîtriser la langue française à des fins de communication*
- Compétence 8** ⇒ *Maîtriser les technologies de l'information et de la communication*
- Compétence 9** ⇒ *Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier*
- Compétence 10** ⇒ *Coopérer au sein d'une équipe*
- Compétence 11** ⇒ *Contribuer à l'action de la communauté éducative*
- Compétence 12** ⇒ *Coopérer avec les parents d'élèves*
- Compétence 13** ⇒ *Coopérer avec les partenaires de l'école*
- Compétence 14** ⇒ *S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel*

### 2. Compétences communes à tous les professeurs

- Compétence 1** ⇒ *Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique*
- Compétence 2** ⇒ *Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement*
- Compétence 3** ⇒ *Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves*
- Compétence 4** ⇒ *Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves*
- Compétence 5** ⇒ *Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves*

## ↳ Les critères d'évaluation des candidats

### 1. Critères propres à la présentation du dossier RAEP par le candidat

La commission d'entretien évalue à cette occasion :

- ☞ *la capacité du candidat à s'exprimer, à communiquer avec les membres du jury et à faire état à cette occasion d'une réflexion construite et argumentée ;*
- ☞ *la capacité du candidat à structurer et organiser sa présentation du dossier ;*
- ☞ *la capacité du candidat à analyser les acquis de son expérience et à justifier de la pertinence de la situation d'apprentissage retenue et développée ;*
- ☞ *la capacité du candidat à expliciter et mettre en perspective un ou des éléments saillants de son dossier.*

### 2. Critères propres à l'exposé du candidat relatif à la question posée par le jury après lecture et expertise du dossier RAEP

La commission d'entretien évalue lors de cette seconde phase :

- ☞ *la capacité du candidat à exposer avec clarté et précision (construction cohérente et structurée) et à approfondir un point particulier de son exposé ;*
- ☞ *la capacité du candidat à dégager la problématique de la question posée (sens, enjeux, mise en perspective didactique et pédagogique) ;*
- ☞ *la capacité du candidat à mettre en lumière ses compétences professionnelles construites à la faveur de ses différentes expériences ;*
- ☞ *la capacité du candidat à dégager les effets de son action sur la réussite des élèves ;*
- ☞ *la capacité du candidat à développer sa connaissance du contexte institutionnel et des conditions effectives d'exercice.*

☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞